

Prix de l'Association canadienne de santé publique et d'Amgen pour l'innovation en santé familiale

Contexte

Le Prix ACSP-Amgen pour l'innovation en santé familiale vise à susciter de nouvelles et de meilleures façons de promouvoir la santé familiale, et à encourager les organismes pertinents à accepter ces nouvelles approches partout au Canada.

L'Association canadienne de santé publique (ACSP) reconnaît que peu importe sa structure, son statut juridique ou ses liens biologiques, la famille est un élément fondamental de la société. Elle est le cadre dans lequel ses membres de tout âge trouvent l'appui émotionnel, financier et matériel indispensable à leur croissance, à leur développement et à leur bien-être.

Les familles sont le cœur même de la communauté. Elles jouent donc un rôle important lorsqu'il s'agit de favoriser et de préserver des modes de vie sains. La famille exerce une grande influence sur les croyances et les habitudes de santé, car elle est le principal agent de promotion de la santé et du bien-être dans la société. Pour être efficaces, les programmes et les politiques de promotion de la santé doivent donc mettre l'accent sur la famille et en faire une ressource clé pour une vie saine.

Aperçu

Le Prix ACSP-Amgen pour l'innovation en santé familiale salue et fait connaître les réalisations des districts et des régions régionales de la santé, des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et des bureaux de santé publique qui font preuve d'innovation dans les programmes, les projets et les initiatives de santé familiale.

Le Prix ACSP-Amgen sera décerné chaque année pendant la conférence annuelle de l'ACSP; il comprend une plaque et un don de 5 000 \$ en argent remis à un organisme caritatif canadien sélectionné par le gagnant. L'ACSP facilitera l'élaboration d'une étude de cas basée sur la soumission gagnante et la publiera sur son site Web. Tous les éléments de ce prix sont financés par Amgen Canada Inc.

Amgen

Amgen, pionnière en biotechnologie, découvre, élabore et distribue des traitements novateurs. Nos médicaments ont aidé des millions de patients à combattre le cancer, les maladies rénales, la polyarthrite rhumatoïde et d'autres maladies graves. Nantis d'une solide pépinière de produits, nous faisons avancer la science pour toujours mieux servir les patients. Pour en apprendre davantage visitez le site www.amgen.ca.

Objectifs

Le Prix ACSP-Amgen vise à :

- saluer et mettre à l'honneur des modèles de pratique efficaces et novateurs qui améliorent manifestement la santé familiale;
- diffuser ces modèles novateurs afin de favoriser leur reproduction ou leur adaptation dans d'autres milieux.

Définition de la santé familiale

On parle de « santé familiale » lorsque la famille constitue une ressource dans la vie quotidienne et la santé de ses membres. La famille procure à chacun de ses membres des ressources indispensables à une vie saine : de la nourriture, des vêtements, un abri, une image de leur propre valeur et un accès aux soins médicaux. La santé familiale est aussi le processus socioéconomique qui maintient les membres de la famille en bonne santé.

Source : Breslow, L. (éd.). *Encyclopedia of Public Health*, vol. 2. New York, Macmillan Reference USA, 2002, p. 432.

Critères de mise en candidature

Les programmes ou les projets mis en candidature doivent :

- avoir été mis en œuvre et évalués avec succès;
- cerner et aborder un besoin non comblé ou mal comblé;
- avoir des effets précis et mesurables;
- améliorer de façon significative des résultats cliniques;
- utiliser des approches ou des solutions novatrices, nouvelles ou originales;
- pouvoir être reproduits ou adaptés dans des populations comparables ou par d'autres organismes.

Exigences de mise en candidature

- Les auteurs de propositions de candidatures doivent être membres de l'ACSP.
- Une candidature peut être présentée soit par un membre de l'ACSP qui est aussi membre de l'organisme candidat (« libre candidature »), soit par un membre de l'ACSP sans lien de dépendance avec l'organisme candidat. Si la mise en candidature est indépendante, il faut inclure une lettre de l'organisme candidat indiquant que celui-ci est au courant de sa mise en candidature et qu'il l'accepte.
- Les candidats doivent être des programmes, des projets ou des organismes basés au Canada et répondant aux besoins de santé des familles canadiennes. (Sont exclus les dispensateurs de services et les fournisseurs d'Amgen Canada Inc. et les entreprises qui lui sont liées par contrat.)
- Il ne peut y avoir qu'une seule candidature par soumission. Les soumissions ultérieures seront exclues du concours.
- Toutes les candidatures doivent :
 - être présentées sur le formulaire de mise en candidature approuvé
 - être rédigées en français ou en anglais
 - être reçues avant la date limite fixée pour l'année où le prix est décerné
 - inclure toutes les lettres d'appui et les documents demandés. Les envois incomplets seront exclus du concours.
- Une fois soumises, les candidatures ne peuvent plus être modifiées, mais elles peuvent être retirées (le cas échéant, elles ne peuvent pas être soumises de nouveau).
- Toutes les candidatures sont vérifiées durant le processus de sélection et de décision. S'il s'avère qu'une candidature pose un problème éthique ou contient une erreur factuelle, le Comité des prix et/ou le jury se réserve le droit de l'exclure du concours, sans appel, à n'importe quelle étape du processus.
- Les gagnants seront tenus de faire connaître le prix et de diffuser les enseignements de leur travail durant l'année en collaborant à la préparation et à la publication d'une étude de cas sur l'organisme, le programme ou le projet gagnant.
- Les décisions du jury sont finales.

Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Aborde des besoins non comblés ou des problèmes non résolus importants pour la santé familiale;
- Fait preuve d'innovation;
- A des effets mesurables et démontrables;
- A produit une ou plusieurs améliorations concrètes et manifestes;
- Peut servir de modèle;
- Fait une utilisation efficace des ressources (financières et/ou humaines)
- Présente des signes ou la probabilité d'avoir des effets durables;
- Joue un rôle d'entraînement;
- Est un exemple de mise en œuvre efficace et présente un potentiel d'adaptation.

Le Prix ACSP-Amgen sera décerné chaque année à la candidature (s'il y en a une) qui, selon le jury, correspond le mieux aux intentions du Prix et respecte le plus étroitement ou dépasse les critères de sélection. D'autres candidatures pourront recevoir une mention honorable du jury.

Attribution du prix

Les candidatures seront évaluées, et le gagnant sélectionné, par le Comité des prix de l'ACSP.

Exigences pour le gagnant

Le gagnant sera tenu d'assister à l'assemblée annuelle de l'ACSP pour recevoir son prix et présenter une affiche sur la mise en œuvre de son programme ou de son projet. Il devra aussi collaborer à la préparation d'une étude de cas sur le projet ou le programme gagnant, qui sera ensuite publiée dans le bulletin Sélection Santé ACSP et sur le site Web de l'ACSP.

Pour être admissible, le formulaire de mise en candidature rempli et signé doit être envoyé à l'ACSP par télécopieur (613-725-9826) ou par voie électronique (conference@cpha.ca) d'ici le **2 avril 2010**.

Prix de l'Association canadienne de santé publique et d'Amgen pour l'innovation en santé familiale

Formulaire de mise en candidature 2010

I. Auteur de la proposition de candidature (doit être membre de l'ACSP)

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉL. AU BUREAU

TÉL. À LA MAISON

TÉLÉC.

COURRIEL

II. Organisme mis en candidature

PERSONNE-RESSOURCE

NOM DE L'ORGANISME

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉL. AU BUREAU

TÉL. À LA MAISON

TÉLÉC.

COURRIEL

III. Signature de l'auteur de la proposition de candidature

IV. Profil de l'organisme, du projet ou du programme mis en candidature

Veillez fournir une brève description de l'organisme, du projet ou du programme candidat (en 200 mots ou moins). Cette description pourra être communiquée au public.

V. Déclaration de mise en candidature et de conformité aux critères

Dans votre déclaration de mise en candidature, veuillez montrer que vous respectez les critères de sélection en répondant aux questions ci-dessous, afin d'expliquer pourquoi l'organisme, le programme ou le projet mérite de recevoir le Prix de l'Association canadienne de santé publique et d'Amgen Canada pour l'innovation en santé familiale

Le candidat doit être un organisme, un programme ou un projet qui fait preuve d'innovation et d'engagement dans l'amélioration de la santé familiale et qui contribue de ce fait à la santé et au bien-être de la communauté.

Veillez répondre aux questions suivantes :

- À quel besoin non comblé ou problème non résolu essaie-t-on de répondre, et quels sont les impacts et/ou les effets du travail de l'organisme candidat?
- En quoi cela répond-il à des besoins non comblés ou des problèmes non résolus importants pour la santé familiale?
- En quoi fait-on preuve d'innovation?
- Quels ont été les effets mesurables et démontrables?
- Quelles ont été les améliorations concrètes et manifestes?
- En quoi cela peut-il servir de modèle?
- Comment a-t-on fait une utilisation efficace des ressources (financières et/ou humaines)?
- Quels sont les signes ou la probabilité d'effets durables?
- En quoi a-t-on joué un rôle d'entraînement dans les milieux de la santé publique?
- À quoi voit-on que l'on a utilisé une mise en œuvre efficace et une gestion adaptative?

VI. Lettres d'appui (2 lettres au maximum, ne venant pas de l'auteur de la proposition de candidature).

VII. Soumission et date limite

Veillez retourner le formulaire de mise en candidature rempli et les lettres et documents à l'appui d'ici le 2 avril 2010 par télécopieur à 613-725-9826 ou par voie électronique à conference@cpha.ca.

Si vous avez des questions au sujet du formulaire de mise en candidature, composez le 613-725-3769, poste 126.